

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2018

---

**NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 104

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson,  
Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel et M. Serville

---

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À travers cet alinéa, le projet de loi d'habilitation ouvre la voie à une remise en cause de la négociation collective et du statut des cheminots qui sont des garanties essentielles de la qualité du service public ferroviaire, comme de la sécurité des usagers.

Les auteurs de cet amendement en demandent donc la suppression.